

**DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Février 2014 à 20 h 30**

<u>Membres en exercice</u> :	14
<u>Membres présents</u> :	12
<u>Membre excusé</u> :	1
<u>Membre absent</u> :	1
<u>Votants</u> :	12

- **PERMANENCES BUREAU DE VOTE ELECTIONS MUNICIPALES 23 ET 30/03/2014** : Les tours de permanence ont été établis pour les deux tours des élections municipales.

- **ADHESION AU CONTRAT GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES** : Après consultation par le centre de gestion, **Accord du conseil** pour signer le contrat d'assurance groupe risques statutaires pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014. Ce contrat garantit la commune contre les risques financiers découlant de ses obligations statutaires (maladie, accident de service..) .

- **PERSONNEL** :
 - **REMBOURSEMENT FRAIS AGENT COMMUNAL** : **Accord du conseil** pour rembourser les frais de visite médicale pour permis D transport en commun à l'agent communal Mme BUREL Adeline.

 - **REVALORISATION SALAIRE CONDUCTRICE TRANSPORT SCOLAIRE** : **Accord du conseil** pour la revalorisation du salaire de la conductrice du véhicule scolaire à compter du 1^{er} mars 2014.

 - **TITRES RESTAURANT** : **Accord du conseil** pour modifier la valeur faciale du titre restaurant de 3 Euros à 4 Euros à partir du 1^{er} avril 2014 sans modification de la participation mairie et salarié.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Communauté de Communes Val'Eyrieux** : Suite à un courrier de Val'Eyrieux en date du 5/02/2014 informant les communes de la possibilité de recourir à une consultation pour les travaux de voirie, il a été répondu que la commune ne souhaite pas y prendre part cette année.

- **Aide du Conseil Général** : Un montant de 100 000 € a été attribué pour la RD 282/282B, reprofilage et enduit. Il s'agit du virage en montant sur Cornuscles (RD 282) et d'une aire de retournement dans le hameau.

- **Ecole St François Régis** : Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'école St François Régis du Cheylard concernant une demande de participation obligatoire au financement des classes élémentaires de l'école privée. Il précise qu'il a reçu les représentants. Il est décidé d'attendre le budget 2014.

- **Rythmes scolaires** : Après concertation, le programme a été validé avec les enseignantes et par l'Académie. Le coût estimatif est de l'ordre de 20 000 € pour la commune mais il sera peut-être plus élevé s'il y a une ouverture de classe (seuil de 54 élèves). En effet, suite au conseil d'école qui a eu lieu le 11 février la prévision d'effectifs pour la prochaine rentrée est de 53 élèves. Une nouvelle famille est arrivée dernièrement avec une enfant en classe maternelle.

- **Nouvelle association « Equi'Mariac »** : Une nouvelle association a été créée dont le Président est Jacques SANIAL. Une réunion a eu lieu le 1^{er} février 2014 pour présenter cette nouvelle association. Leur première demande est de trouver un terrain à leur mettre à disposition pour créer une carrière de dressage de chevaux.
- **Revalorisation châtaigneraie** : Suite à une 1^{ère} réunion avec la chambre d'agriculture le 18 février, il est prévu une réunion publique le 15 avril avec les communes environnantes pour la revalorisation de la châtaigneraie.
- **Débroussaillage** : Suite à une première visite du SDIS sur la commune et sur leur demande, un courrier a été envoyé aux personnes où le débroussaillage n'est pas conforme au code forestier. Un deuxième passage sera effectué par ces services dans un délai de deux mois pour contrôler la réalisation des travaux.
- **PCS** : Il est en cours de réalisation. Des courriers ont été envoyés dans un premier temps aux agriculteurs.
- **Travaux en cours** : Mr FOUREZON liste les travaux en cours actuellement :
 - ✓ Réfection chemin de Chadenac
 - ✓ Raccords engazonnement à côté de la mairie vers le terrain multisports
 - ✓ Réfection peinture hall d'entrée salle des fêtes place publique
 - ✓ Pont de Garnier : prévoir refaire évacuation eaux de pluie
 - ✓ Mur cimetière de Mariac à refaire : 4 stèles sont contre le mur

Pas d'autres questions diverses évoquées.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 00.